

M. ANTLIFF: C'est exact, car dans un cas c'est une miche de 13 cents et, dans l'autre cas, c'est une miche de 10 cents.

Le PRÉSIDENT: Quel pourcentage de votre pain se vend dans les magasins, où le consommateur va le chercher?

M. LOFTUS: Environ 50 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Le prix que vous demandez au consommateur dans ce cas est le même que le prix que doit payer le consommateur quand le pain est livré chez lui?

M. ANTLIFF: C'est le même prix dans les deux cas.

M. MACINNIS: Dans la liste 8, vous donnez les prix de la farine et dans la liste 10 vous donnez les prix de la farine au baril. Puis vous dites:

Tous les prix ci-dessus comportent 10 cents d'escompte de comptant par baril. Il y a aussi une différence régulière de 30 cents le baril de plus pour la farine de la première mouture "*Cream of the West*" tandis que le prix d'achat des autres catégories, comme les "*Nelson*" et "*Winnipeg*", sont de 10 cents et de 20 cents le baril de moins respectivement que les cours de base de la deuxième mouture. Avec les sacs de papier, tous les prix ci-dessus bénéficient d'une diminution de 40 cents le baril.

A-t-on tenu compte de toutes ces réductions en préparant la liste des prix de revient d'une miche dans la liste A?

M. ANTLIFF: C'est ce qui a servi de base dans chaque cas; on a calculé qu'il sort 190 miches d'un baril de farine. Il s'agit de diviser par 190 les prix que révèle la liste 10.

M. MACINNIS: Je pense que les chiffres de la liste 10, c'est-à-dire le prix par baril, sont soumis à certaines déductions et à des escomptes. A-t-on tenu compte des déductions et des escomptes dans les chiffres de la liste 8?

M. ANTLIFF: Le seul escompte est le 10 cents par baril, et cela est considéré comme un escompte d'achat plutôt qu'une chose à faire entrer dans la question de la farine. Il y a d'autres articles de mentionnés, comme vous pouvez voir, qui touchent le prix de base à tel point qu'il y a une prime sur cette farine presque partout, excepté à Toronto. C'est f. a. b., sur rail. Il y a une prime de 10 cents le baril à différents endroits dans l'ouest de l'Ontario, à Ottawa et à Montréal. Dans le nord de l'Ontario, il y a une prime de 20 cents. Dans l'ensemble, le prix de base d'une miche de pain, étant fondé sur les prix de la farine à Toronto, pourrait être bas.

Le PRÉSIDENT: Vous dites que 50 p. 100 de vos ventes vont aux détaillants. Or, je sais ce que vous avez dit ce matin en ce qui concerne les charges fixes et les difficultés qu'un homme éprouve, mais comment justifiez-vous le fait que le pain se vend 14 cents quand il est livré directement au consommateur, et se vend 14 cents chez les détaillants?

M. HOMUTH: Monsieur le président, je ne crois pas que ce soit une question raisonnable. Il ne détaille pas le pain à 14 cents par l'entremise des magasins de détail, il le vend aux magasins.

Le PRÉSIDENT: C'est juste. Son pain se vend 14 cents au magasin, où il n'y a pas de frais de livraison et où aucun profit n'est justifié par l'énergie dépensée en livrant.

M. ANTLIFF: Monsieur le président, les autres importants boulangers grossistes de Toronto, qui ne font aucune livraison de détail, vendent le pain le même prix que nous aux magasins.

M. HOMUTH: Tirons cela au clair; ce n'est pas une réponse, monsieur le président.